



# Bureau de la Commission locale de l'eau SAGE du bassin de la Sarthe Aval

Mardi 10 novembre 2015 / Loué

# Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 8 septembre 2015 ;
2. Présentation des impacts des ruissellements liés aux infrastructures de transport sur l'Orne Champenoise ;
3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE ;
4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne ;
5. Élaboration du SAGE - scénarios contrastés : présentation et discussion des mesures proposées en intercommission. Objectif : validation d'un tableau qui sera présenté en séance plénière de la CLE, le 15 décembre.

# Information : Adoption du SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures le 4 novembre 2015 par le comité de bassin. Dossier de presse

- Le 16/03/2015 : Avis favorable de la CLE au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne 2016-2021 et au programme de mesures 2016-2021 du bassin versant de la Sarthe Aval.
- Le Sdage définit pour 6 ans les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin Loire-Bretagne.
- Résultat d'une intense concertation avec les acteurs du bassin : le 1<sup>er</sup> projet, présenté fin 2014, a été amendé après 6 mois de consultation des assemblées du bassin et du public.
- Il fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne à l'horizon 2021. Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent. L'objectif est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021. L'objectif est de passer pour Mayenne-Sarthe-Loire de 21 % des eaux en bon état en 2011 à 46 % d'ici 2021.
- Le programme de mesures associé au Sdage précise secteur par secteur les actions à mettre en œuvre en priorité pour atteindre ces objectifs et leur coût. Élaboré par les services de l'État, en concertation avec les acteurs locaux, il prend en compte les résultats de la consultation du public et des assemblées.

# Information : Adoption du SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures le 4 novembre 2015 par le comité de bassin. Dossier de presse

- Le Sdage 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du Sdage 2010-2015 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre le bon état des eaux. 2 modifications de fond :
  - Rôle des CLE et des SAGE renforcé via 61 dispositions et orientations qui les visent directement : pour permettre la mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres au territoire concerné.
  - Meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique : le Sdage doit contribuer à mieux gérer la quantité d'eau et à préserver les milieux et les usages. Priorité est donc faite aux économies d'eau, à la prévention des pénuries, à la réduction des pertes sur les réseaux, à tout ce qui peut renforcer la résilience des milieux aquatiques.
- La structure du Sdage a été réorganisée pour améliorer la lisibilité du document et répondre aux 4 questions importantes pour atteindre le bon état des eaux dans le bassin Loire-Bretagne :
  - qualité des milieux aquatiques
  - qualité des eaux
  - quantité d'eau
  - gouvernance

# 1. Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 8 septembre 2015



## 2. Présentation des impacts des ruissellements liés aux infrastructures de transport sur l'Orne Champenoise

Présentation : M. Claude JOUSSE, président du syndicat et Mme Magali LEMONIER, technicienne de rivière

### 3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE

### 3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI

#### En Sarthe:

- Préfet de la Sarthe pilote la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin Sarthe aval
- Groupe de travail GEMAPI issu de la « Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) » comprenant des élus de la CDCI, comprenant des élus de différents syndicats de rivière, CD, IIBS, référents GEMAPI de la CLE, association des maires :
  - 07/07/2015 : Présentation de l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage et des méthodes de travail
  - 05/11/2015 : Présentation et échange autour de différents scénarios d'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle
  - 08/12/2015 : Gouvernance par bassin et discussion autour du volet inondation

#### → **Objectif : une présentation des conclusions du groupe de travail à la CDCI au 1<sup>er</sup> trimestre 2016**

Plusieurs points discutés, et notamment:

- Trouver la bonne échelle: entre mutualisation de moyen et proximité de terrain
- Gouvernance des futurs syndicats (multiplication des représentations dans différentes instances par les élus communautaires)

→ Une réunion d'information et d'échange organisée par la DDT 72 en partenariat avec les DDT 49 et 53 sur le bassin Sarthe aval (idem Huisne et Sarthe amont) est prévue le 15 décembre après-midi

→ Objectifs: communiquer et informer sur la GEMAPI vers les élus communautaires et les élus des syndicats de rivières existant et proposer un premier moment d'échange sur les attentes de chacun.



### 3. Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI

#### En Maine et Loire :

- Réflexion en lien avec le CDCI:

Un projet visant un syndicat mixte par échelle de SAGE qui porte le volet planification et le volet opérationnel (Périmètres de SAGE relativement petit)

Projet présenté le 28 septembre devant la CDCI → Avis de deux mois des collectivités (jusqu'au 6 décembre)

→ Sous-bassins en limites administratives: collaboration DDT72/DDT49

#### En Mayenne:

- Groupe de travail multi-acteurs à l'échelle du bassin de la Mayenne
- Une réunion d'information le 9 décembre → lien avec la CDCI
- Collaboration DDT 72/DDT 53 pour les sous-bassins mayennais situés sur le bassin de la Sarthe

#### Cas de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe :

- Une volonté des départements membres (72, 61, 28) de se désengager de l'Institution à échéance du 31 décembre 2017 → transformation statutaire en syndicat mixte pour le 01/01/2018
- Validation d'une stratégie / feuille de route pour la transformation de l'IIBS

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

- **Objet de la consultation**

Par courrier daté du 9 octobre 2015, le préfet de la Mayenne consulte la CLE afin de recueillir son avis sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau, dans un délais de 2 mois.

- **Contexte**

- Par instruction du gouvernement du 3 juin 2015, la ministre de l'écologie demande d'élaborer, dans les meilleurs délais et pour chaque département, une cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau. Objectif : couvrir 2/3 du territoire national par une carte d'ici la fin 2015.
- Objectif : distinguer les écoulements pour éviter les confusions entre fossés et cours d'eau afin d'appliquer la loi sur l'eau - pour les IOTA (Installations, ouvrages, travaux et aménagements) soumis à la loi sur l'eau.
- Définition d'un cours d'eau (jurisprudence) : « un cours d'eau est un « écoulement d'eaux courantes dans le lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

- **Projet de carte**

- 25 juin 2015 : réunion technique avec parties prenantes (syndicats de bassin, fédération de pêche, organismes professionnels agricoles...) : méthode de travail validée.
- Projet de carte élaboré à partir de la carte IGN au 1/25 000 de 2010 corrigée selon les expertises de terrain effectuées depuis 2006 (tests menés en 2006 et 2013 : bonne fiabilité des cartes).
- Publication pour le 15 décembre 2015
- Les services du préfet continueront à procéder à des expertises de terrain au cas par cas à la demande des partenaires, porteurs de projets, propriétaires ou exploitants sur la qualification d'un écoulement, afin d'améliorer progressivement la carte.
- Les révisions feront l'objet d'une information des parties concernées ainsi que d'une communication par voie de presse.

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

- **Attente du préfet vis-à-vis de la CLE**
  - Vigilance sur la cohérence aux frontières départementales :
    - ✓ En Maine-et-Loire, un projet de cartographie a été présenté fin juin. Les expertises et contre-expertises ont été réalisées depuis. La carte est donc en cours et quasiment terminée.
    - ✓ En Sarthe, réunion le 10/07/2015 afin de présenter les méthodes possibles. La méthode n'a pas encore été choisie.
  - Cohérence départementale impossible à vérifier, les cartes des départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire n'étant pas disponibles à ce jour.
    - Éventuelle remontée d'inventaires de cours d'eau validés par les CLE accompagnés de la méthodologie d'inventaire connu.
  - SAGE en élaboration : pas d'inventaire de cours d'eau validés par la CLE car pas de méthode d'inventaire définie dans le cadre du SAGE

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

- **Cohérence entre la carte des cours d'eau de la police de l'eau et des cours d'eau BCAE**
  - Demande du préfet de la Mayenne auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de modifier l'arrêté ministériel afin d'aligner en 2016 la carte des cours d'eau pour les BCAE sur la carte police de l'eau, sauf pour les cours d'eau légalement busés qui pourront déroger à l'obligation enherbées le long des cours d'eau.
  - Le versement des aides communautaires (PAC) est soumis au respect des exigences de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) et au respect du caractère admissible des surfaces.
    - ✓ BCAE « Bande tampon »/couvert : les couverts des bandes tampons autorisés sont des couverts herbacés, arbustifs ou arborés. Le couvert doit être permanent et couvrant. 5 mètres de largeur minimum.
    - ✓ En Mayenne, les cours d'eau représentés en trait bleu plein et en trait bleu pointillé nommés et non nommés sur les cartes les plus récemment éditées au 1/25 000 par l'IGN sont concernés par les BCAE « bandes tampons»/cours d'eau.

## 4. Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

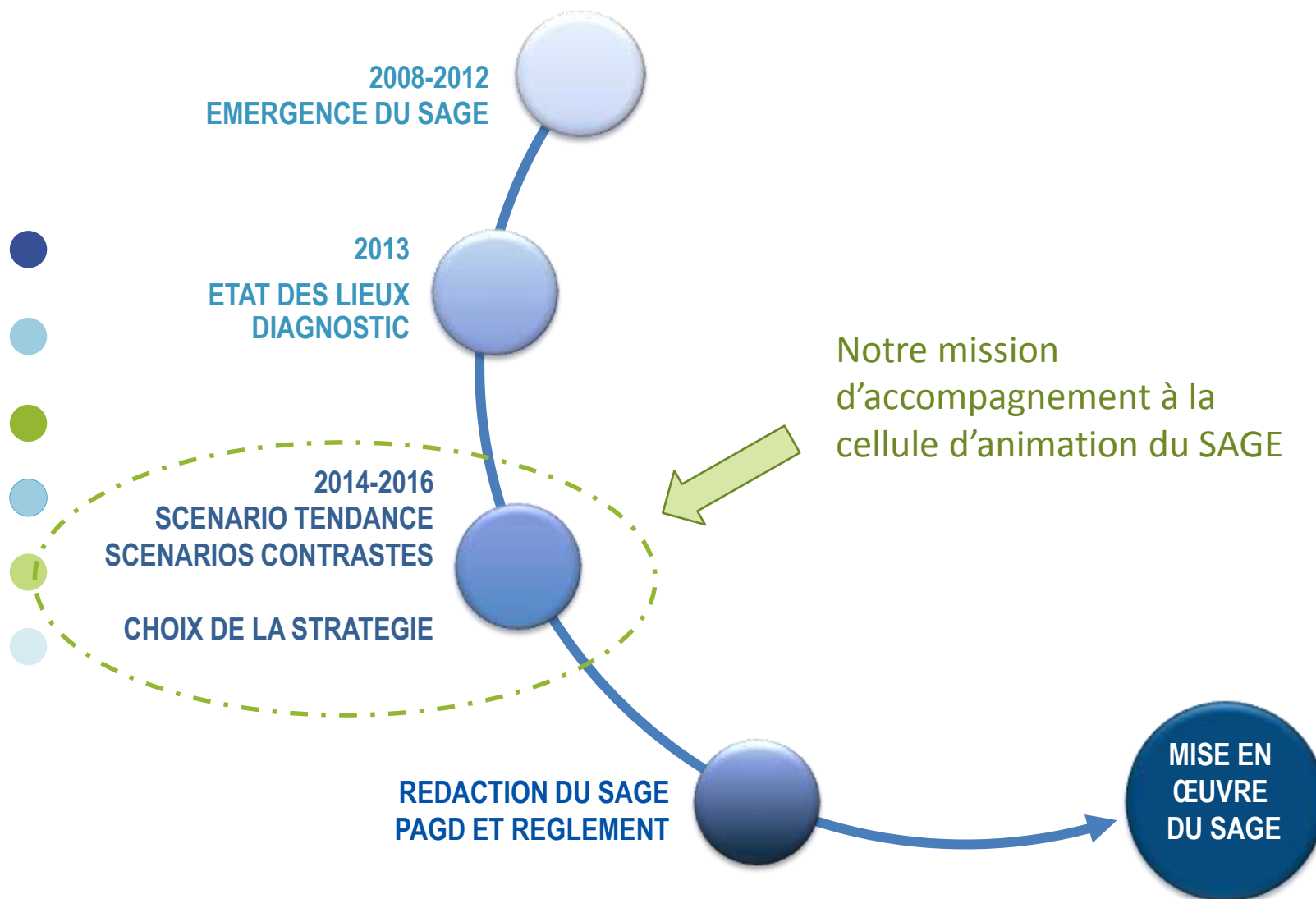
- **Cohérence entre la carte des cours d'eau de la police de l'eau et des cours d'eau BCAE**
  - ✓ Les canaux d'irrigation, les canaux bétonnés, les canaux busés en trait bleu plein ou en trait bleu pointillé ne sont pas considérés comme des cours d'eau (si aménagements réalisés conformément à la réglementation).

## 5. Élaboration du SAGE - scénarios contrastés : présentation et discussion des mesures proposées en intercommission

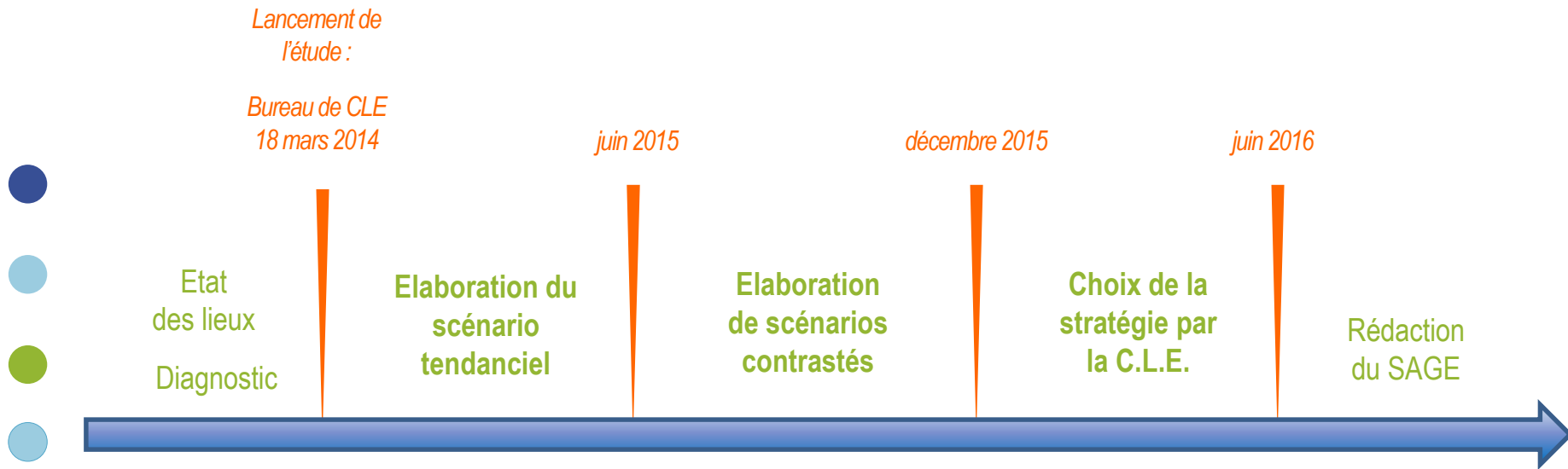
- Objectif : validation d'un tableau qui sera présenté en séance plénière de la CLE, le 15 décembre.
- Présentation : équipe d'étude



# 1. Les étapes du SAGE Sarthe aval



## 2. De l'élaboration des scénarios à la stratégie



# 3. Les scénarios contrastés

Lancement de l'étude :

Bureau de CLE  
18 mars 2014

juin 2015

décembre 2015

juin 2016

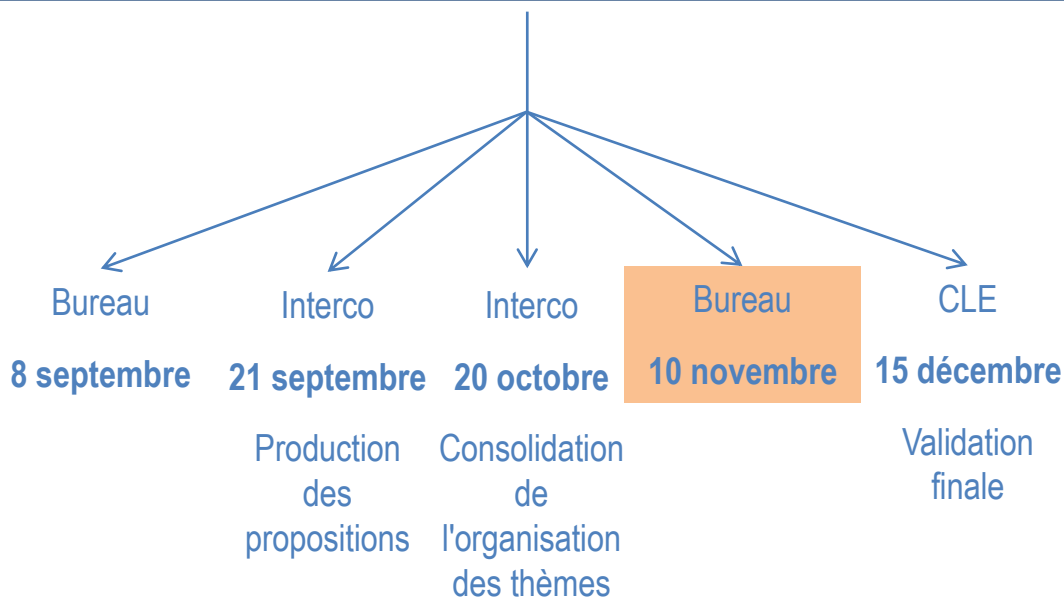
Etat des lieux  
Diagnostic

Elaboration du scénario tendanciel

Elaboration de scénarios contrastés

Choix de la stratégie par la C.L.E.

Rédaction du SAGE



### 3. Les scénarios contrastés

#### – Objectifs :

- Définir des alternatives au scénario tendance à partir des propositions des acteurs
- Déterminer des moyens d'action pour répondre aux enjeux définis au diagnostic
  - Préparer une boîte à outils de mesures à niveau d'ambition variable

#### – Étapes :

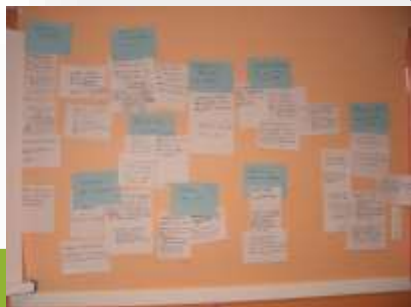
Etape 1 : Proposition de mesures par les acteurs

Etape 2 : Organisation de ces mesures au sein d'un tableau, par thème, et par niveau d'ambition

Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure selon plusieurs indicateurs



Résultat :  
Boîte à outils de différentes mesures pour la phase de Stratégie



## 4. Les pré-requis : Les documents pris en compte pour l'élaboration des scénarios contrastés

### – DCE - SDAGE

- Le SDAGE Loire-Bretagne (2009-2015 et révision 2016-2021)
- Et son document de cadrage : Directive Cadre sur l'Eau (2000)

### – Directive Inondation - PGRI

- Le PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) projet 2016-2021,
- Et son document de cadrage : Directive Inondation (2007)

### – Les études du SAGE Sarthe Aval :

- Les enjeux définis lors de la phase de diagnostic,
- Les tendances socio-économiques sur le territoire,
- Et les tendances environnementales pressenties à l'horizon 15/20 ans

## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : DCE-SDAGE et Directive Inondation-PGRI

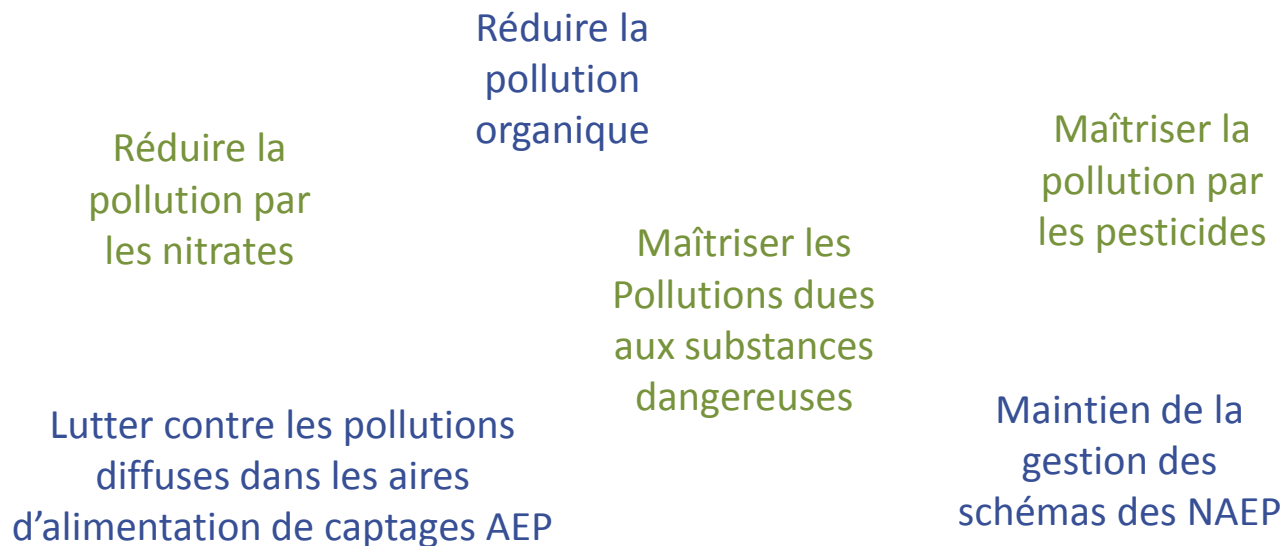
Orientations données par le comité de bassin Loire-Bretagne :

- Objectif : doubler le nombre de cours d'eau en bon état d'ici à 2021  
→ NB : Remarque sur les objectifs du précédent SDAGE
- Aujourd'hui : 30% des eaux sont en bon état et 20% s'en approchent

Commission territoriale	Objectifs d'état écologique 2021	Etat écologique des cours d'eau 2013 (données 2010-2011)
Allier - Loire amont	<b>76%</b>	41%
Loire aval et Côtiers Vendéens	<b>33%</b>	8%
Loire moyenne - Cher - Indre	<b>48%</b>	23%
<b>Mayenne - Sarthe - Loir</b>	<b>46%</b>	<b>21%</b>
Vienne - Creuse	<b>76%</b>	45%
Vilaine et Côtiers Bretons	<b>69%</b>	32%
<b>Bassin Loire Bretagne</b>	<b>61%</b>	<b>30%</b>

## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- QUALITÉ : QUE FAIRE POUR GARANTIR DES EAUX DE QUALITÉ POUR LA SANTÉ DES HOMMES, LA VIE DES MILIEUX AQUATIQUES ET LES DIFFÉRENTS USAGES, AUJOURD'HUI, DEMAIN ET POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ?



## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

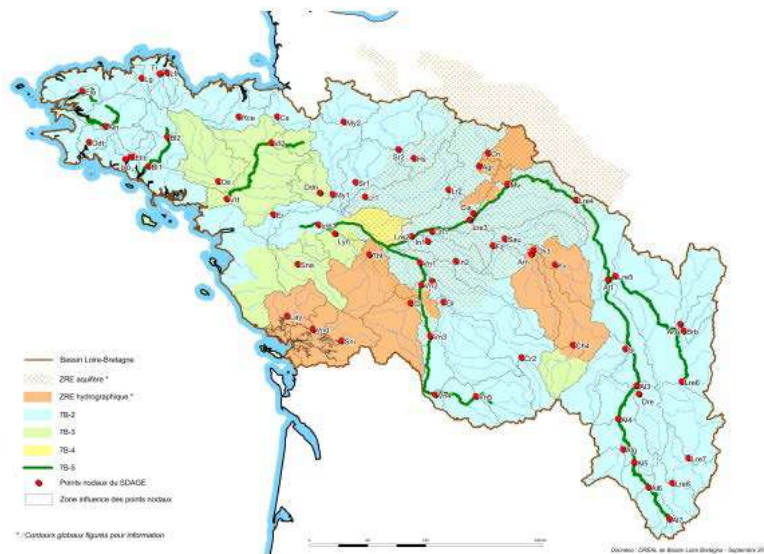
- **QUANTITÉ** : COMMENT PARTAGER LA RESSOURCE DISPONIBLE ET RÉGULER SES USAGES ? COMMENT ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LES TERRITOIRES AUX INONDATIONS ET AUX SÉCHERESSES ?

Maîtriser les  
prélèvements en eau

Assurer l'équilibre  
entre les  
ressources et les  
besoins à l'étiage

Gérer la crise  
(Q crise, seuils d'alerte)

Possibilité d'ajustement des  
objectifs par les SAGE  
(Q objectifs étiage, seuils prélèvements)





## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- MILIEUX AQUATIQUES** : COMMENT PRÉSERVER ET RESTAURER DES MILIEUX AQUATIQUES VIVANTS ET DIVERSIFIÉS, DES SOURCES À LA MER ?

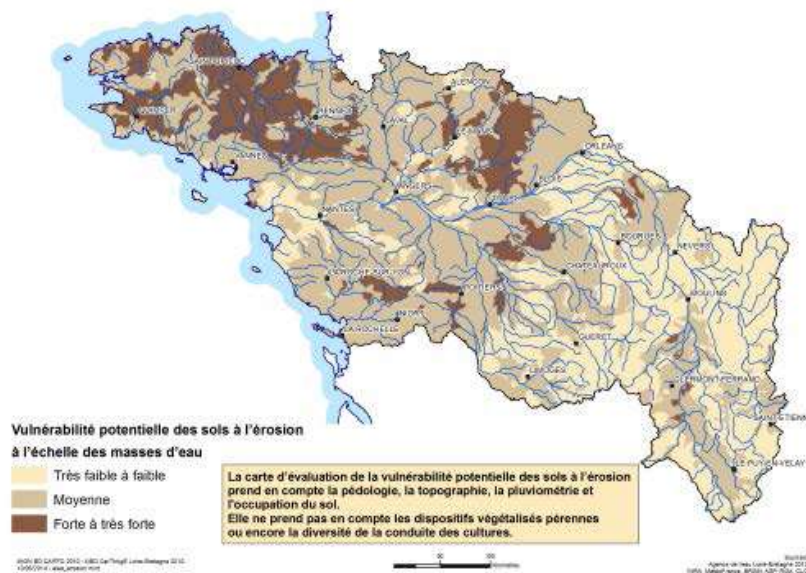
Restaurer la qualité  
physique et  
fonctionnelle des  
cours d'eau

Identifier les  
zones  
vulnérables à  
l'érosion et  
établir un  
plan d'action

Assurer la  
continuité  
écologique des  
cours d'eau

Préserver les zones humides

Préserver les  
champs d'expansion  
de crue



## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- **GOUVERNANCE** : COMMENT S'ORGANISER ENSEMBLE POUR GÉRER AINSI L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LES TERRITOIRES, EN COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ? COMMENT MOBILISER NOS MOYENS DE FAÇON COHÉRENTE, ÉQUITABLE ET EFFICIENTE ?

SAGE « nécessaire »  
(Sarthe aval)  
Compétence GEMAPI

Effort de  
sensibilisation  
axé sur les  
enjeux

Importance de l'analyse  
socio-économique au  
sein des SAGE

Cohérence entre  
les SAGE voisins

## 4. Les pré-requis : Les documents de cadrage : Les orientations du PGRI Loire-Bretagne 2016-2021

- 3 dispositions du PGRI mentionnent les CLE et les SAGE

● D 1-5 : Association des CLE à l'application de l'article L.211-12 CE  
(avis sur les projets d'ouvrages créant un obstacle à l'écoulement des eaux)

● D 1-6 : Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection contre les crues  
(la CLE se prononce sur le projet d'équipement et les objectifs de gestion)

● D 5-1 : Informations apportées par les SAGE  
(le document de SAGE doit comporter un volet « culture du risque d'inondation »  
pour informer la population)

→ Cohérence à vérifier entre SAGE et PGRI

## 4. Les pré-requis : Rappel du scénario tendance et des enjeux du SAGE



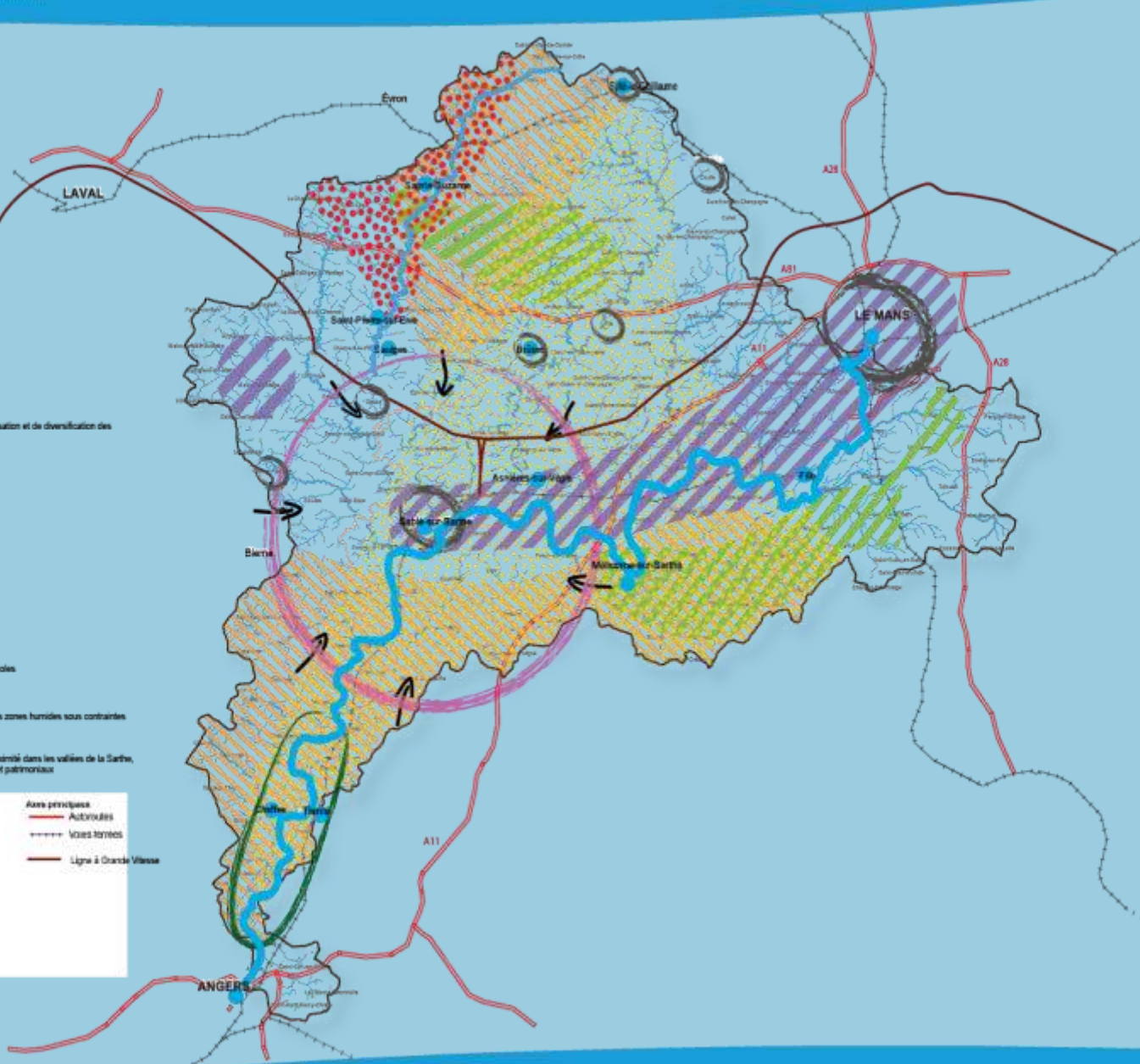
# Tendances socio-économiques à l'horizon 2030

Bassin versant de la Sarthe aval



- Développement résidentiel
- Lent mouvement de désindustrialisation et de diversification des pôles industriels
- Mouvement de climatisation
- Restructuration de la production laitière
- Renforcement, spécialisation de l'élevage avicole
- Maintien de l'élevage bovin viande
- Adaptation des peuplements sylvoles
- Les basses vallées angevines, des zones humides sous contraintes
- Renforcement du tourisme de proximité dans les vallées de la Sarthe, de l'Erve, et les sites historiques et patrimoniaux

- Structures administratives**
- Communes
  - Limites de département
  - Périmètre du SAGE
  - Chefs-lieux de canton
  - Préfectures
- Axes principaux**
- Autoroutes
  - Voies ferrées
  - Ligne à Grande Vitesse
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principaux
  - Cours d'eau secondaires



Source : Ictos - ARTELIA - 2006, © D. Carthage - L'eau - Développement 2010, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Elaboration du SAGE Sarthe Aval : scénario tendance



## 4. Les pré-requis : Rappel du scénario tendance et des enjeux du SAGE

### QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

#### AZOTE

- Pas de risque avéré d'augmentation importante des flux d'azote à l'échelle du bassin versant global
- En revanche : possibilités de surconcentrations locales, sur certains tronçons de cours d'eau

#### PHOSPHORE

- Flux de phosphore liés aux rejets urbains tendent à se stabiliser voire diminuer
- Augmentation ponctuelle des pics de concentration
- Flux globaux en croissance avec l'accentuation des phénomènes d'érosion

#### PESTICIDES

- Amélioration des techniques d'analyse et des molécules recherchées, mais les pics de concentration restent difficiles à cerner
- Augmentation probable des flux agricoles en lien avec le développement des surfaces céréalières
- Un probable maintien des flux d'origine non agricole

## 4. Les pré-requis : Rappel du scénario tendance et des enjeux du SAGE

### ASPECT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

#### DISPONIBILITE QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- Ressources restant tributaires des conditions hydriques
- Besoins globalement croissants sur le territoire (irrigation, AEP)

#### INONDATIONS

- Augmentation de la fréquence des inondations locales
- Augmentation du phénomène de ruissellement et arrivée plus rapide des eaux dans le cours d'eau : débordements localisés et soudains
- Maintien de la vulnérabilité des personnes en secteurs exposés; probable augmentation du nombre d'habitants soumis aux risques

#### ETIAGES

- Persistance des étiages qui restent sous l'influence dominante des conditions pluviométriques
- Aggravation potentielle du phénomène par les besoins plus importants en eau, et par le recul persistant des éléments naturels participant à la rétention d'eau



## 4. Les pré-requis : Rappel du scénario tendance et des enjeux du SAGE

### MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS

- Risque de poursuite de la perte de ces surfaces vis-à-vis du développement de l'urbanisation, malgré le durcissement de la réglementation
- Accentuation du phénomène d'érosion
- Colmatage des fonds avec un impact sur le cycle des espèces
- Persistance des perturbations liées à la présence d'ouvrages sur les cours d'eau



## 4. Les pré-requis : Rappel du scénario tendance et des enjeux du SAGE

Enjeux	Objectifs	Objectifs complémentaires affinés lors de la phase « tendance »
<b>Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.</li> </ul>	
<b>Amélioration de la qualité des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation.</li> <li>- Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides.</li> <li>- Garantir la qualité de la ressource en eau potable.</li> <li>- Limiter les micropolluants, substances émergentes.</li> </ul>	
<b>Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique.</li> <li>- Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40%).</li> <li>- Connaitre et maîtriser l'impact des plans d'eau.</li> <li>- Maîtriser le développement des espèces invasives.</li> </ul>	<p><b>Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion</b></p>
<b>Préservation des zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides</li> </ul>	
<b>Gestion équilibrée de la ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir les équilibres besoins/ressources.</li> <li>- Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages.</li> </ul>	<p>(respect débits étiage et potentialités environnementales)</p>
<b>Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier.</li> <li>- Développer la culture du risque.</li> <li>- Participer à la réduction de la vulnérabilité.</li> </ul>	

## 5. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

### – Emergence des propositions :

- Proposer des moyens d'action pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs,
- Ne pas se « censurer »,
- Recherche de la diversité dans les propositions.

### – Quelques consignes à respecter pour répondre aux questions :

- Se mettre en groupes de 4 personnes,
- Formuler des propositions collectives (8 par groupe).



# 5. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

## – Enjeu n°1 : amélioration de la qualité des eaux

➔ Comment améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines ?

en agissant sur :

- les activités agricoles,
- les activités industrielles,
- les activités touristiques,
- les actions/aménagements des collectivités,
- les actions des citoyens,
- l'aménagement de l'espace, etc.

➔ Comment garantir la qualité de la ressource en eau potable ?

en agissant sur :

- la protection de la ressource, etc.

# 5. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

## – Enjeu n°2 : amélioration des milieux aquatiques et gestion équilibrée de la ressource

### → Comment améliorer la qualité des milieux aquatiques et naturels ?

en agissant sur :

- les cours d'eau (lit mineur, lit majeur, continuité écologique, taux d'étagement...),
- les têtes de bassins versants,
- les zones humides,
- les espèces invasives,
- les haies et les talus,
- les plans d'eau,
- l'urbanisation, etc.

### → Comment assurer une gestion équilibrée de la ressource ?

en agissant sur :

- les économies d'eau,
- la mobilisation de nouvelles ressources,
- l'optimisation du rendement des réseaux, etc.

# 5. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

## – Enjeu n°3 :

➔ **Comment réduire le ruissellement et la vulnérabilité aux inondations ?**

en agissant sur :

- la connaissance, la sensibilisation et les outils de prévention,
- la prévision, la gestion de crise et la protection,
- la restauration des cours d'eau et des zones humides,
- l'aménagement de l'espace,
- la gestion des ouvrages,
- etc.

# 5. Déroulement intercommission (méthode Métaplan)

## – Enjeu n°4 :

➔ Comment mettre en œuvre le SAGE ?

en agissant sur :

- le rôle et la portée du SAGE,
- la sensibilisation et la pédagogie,
- le recueil, l'homogénéisation, la gestion des connaissances du bassin versant,
- l'articulation entre la structure porteuse du SAGE et les opérateurs locaux,
- la coordination de la maîtrise d'ouvrage des actions,
- l'animation, le suivi et l'évaluation des actions,
- etc.

# 5. Déroulement intercommission (méthode MétaPlan)

## – De quelle manière répondre à ces questions ?

➔ Pour chacune des questions posées, et pour chaque thème pointé, vous pouvez proposer :

- des mesures opérationnelles,
- des orientations ou des prescriptions réglementaires.

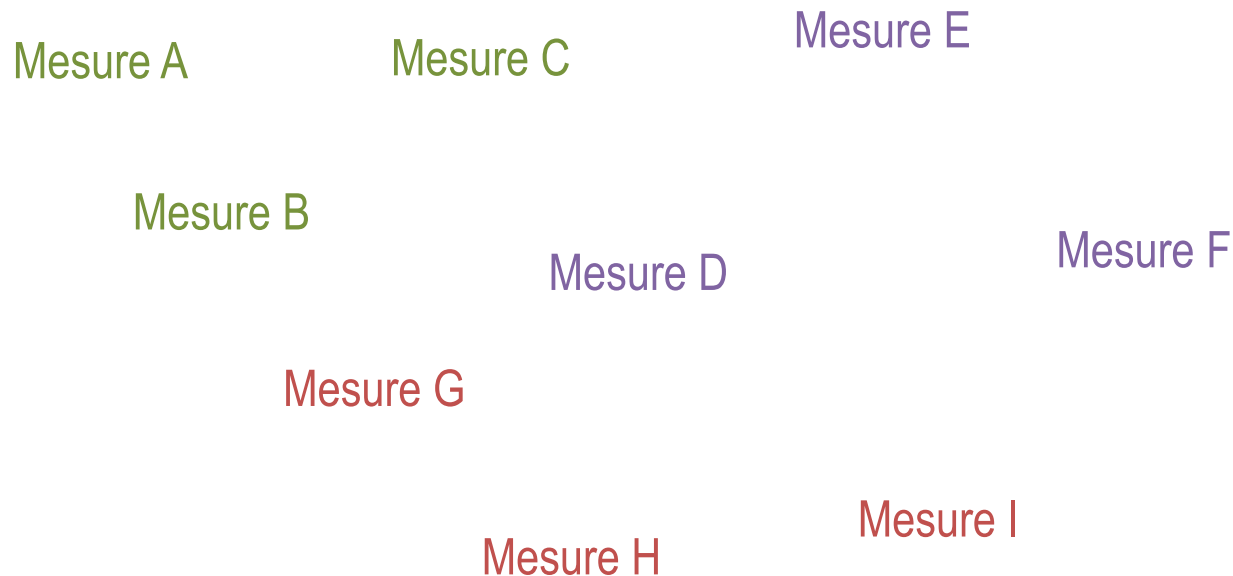
➔ Ces propositions peuvent concerner :

- l'amélioration de la connaissance,
- la gestion du territoire,
- la réalisation de travaux,
- l'information, la communication...

## 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

### > Etape 1 : Proposition de mesures par les acteurs

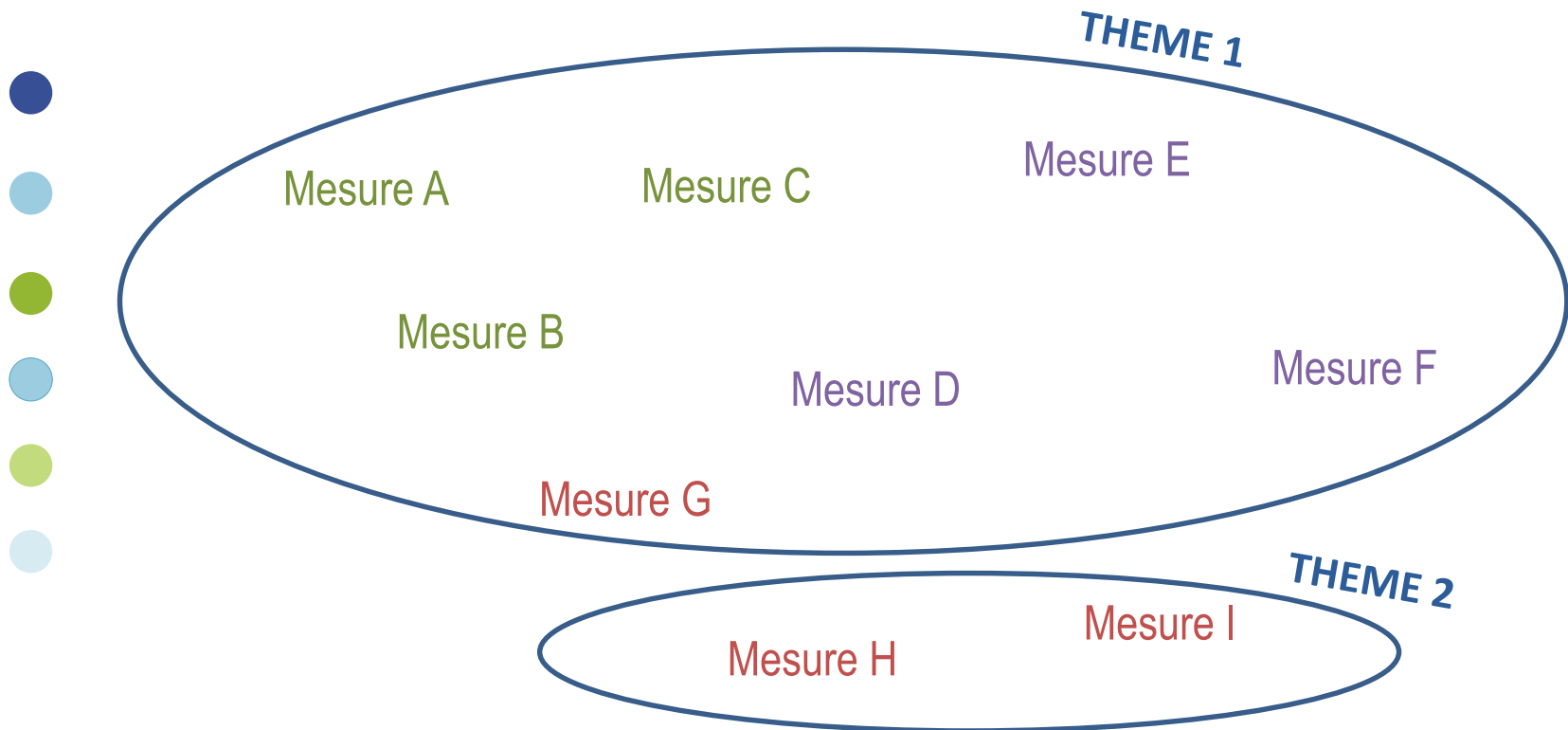
À partir des enjeux du SAGE définis à l'issue du diagnostic





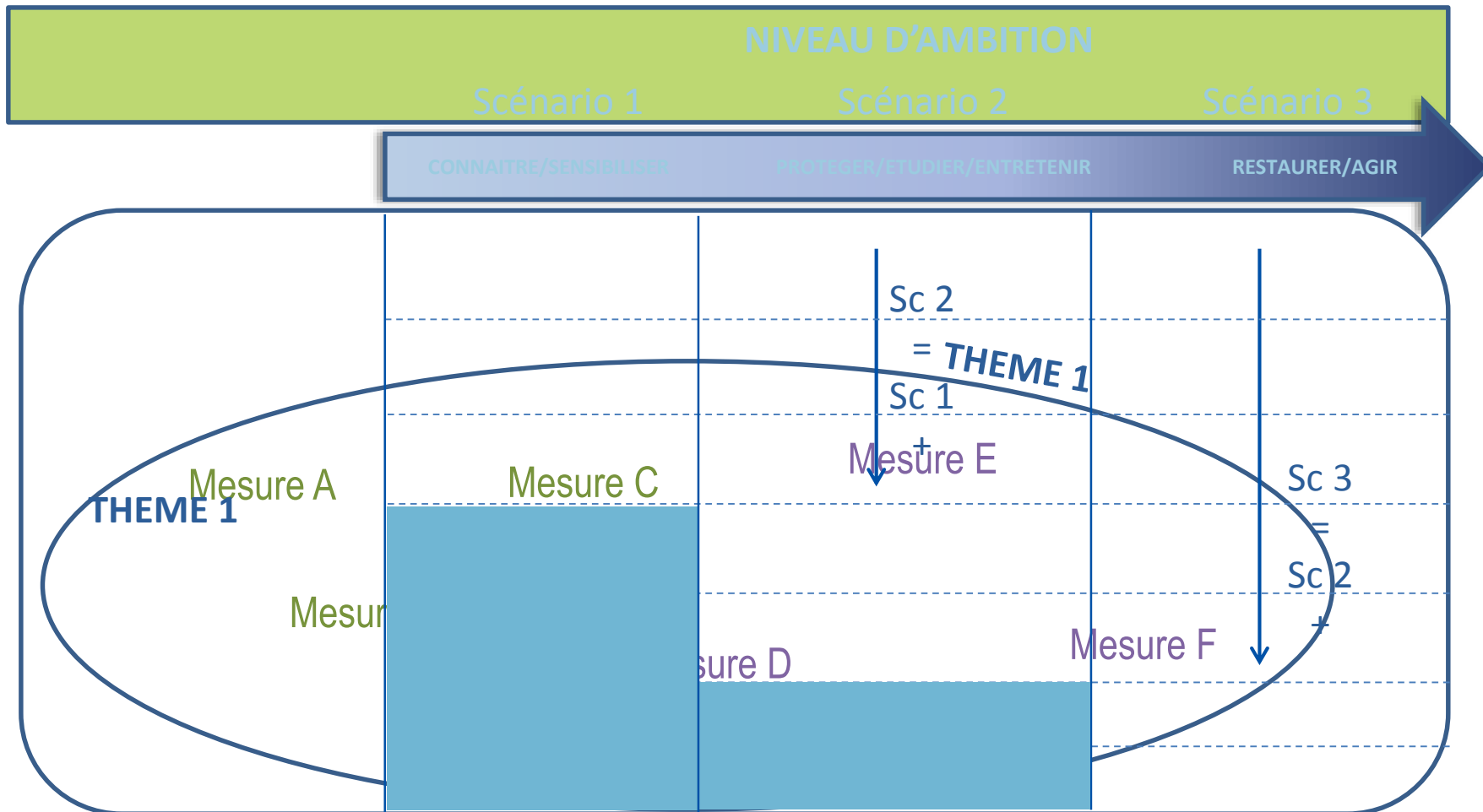
## 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

### > Etape 2a : Classement par thème



## 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

### > Etape 2b : Hiérarchisation par niveau d'ambition



# 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

- Préparation de supports favorisant les échanges et débats
- Respect et traçabilité des contributions de chacun

OBJECTIFS spécifiques du SAGE de l'Authion	Moyens prioritaires - Scénario 1	Moyens prioritaires - Scénario 2	Moyens prioritaires - Scénario 3	
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	Un SAGE qui répond aux obligations réglementaires et améliore la connaissance relative à la gestion quantitative	Un SAGE qui met l'accent sur la gestion quantitative de la ressource, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la préservation des milieux	Un SAGE plus intégrateur qui répond de manière ambitieuse à l'ensemble des enjeux du territoire	
	Amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements	<p style="text-align: center;"><b>Scénario 1</b></p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>		
	Organisation de la gestion collective			
	Optimisation des consommations d'eau industrielles et agricoles			
	Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers		Déclinaison des volumes prélevables en objectifs réglementaires	
	Promotion des économies d'eau auprès des activités agricoles			
	Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-réalimentés			
	Création de nouvelles ressources			
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Plan d'action de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau	<p style="text-align: center;"><b>Scénario 1</b></p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>		
	Inventaire, gestion et préservation des zones humides			
	Simplification de l'organisation territoriale des syndicats de rivière			
			Amélioration de la connaissance et restauration des "lits de cours d'eau" en tenant compte de leurs spécificités	
			Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau et fossés	
	Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique)			
	Restauration des zones humides			
	Lutte contre les espèces envahissantes			
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux	<p style="text-align: center;"><b>Scénario 1</b></p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>	<p style="text-align: center;"><b>Scénario 2</b></p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">▼</p>	
	Plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques*			
	Préservation de la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP			
				Dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau
			Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, produits phytopharmaceutiques)	
			Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels	
			Lutte contre les pollutions accidentelles au droit des captages	



# 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

- Préparation de supports favorisant les échanges et débats
- Respect et traçabilité des contributions de chacun

OBJECTIFS spécifiques du SAGE de l'Authion	Moyens prioritaires - Scénario 1	Moyens prioritaires - Scénario 2	Moyens prioritaires - Scénario 3
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	Un SAGE qui répond aux obligations réglementaires et améliore la connaissance relative à la gestion quantitative	Un SAGE qui met l'accent sur la gestion quantitative de la ressource, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la préservation des milieux	Un SAGE plus intégrateur qui répond de manière ambitieuse à l'ensemble des enjeux du territoire
	Amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements Organisation de la gestion collective Optimisation des consommations d'eau industrielles et agricoles Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers	<b>Scénario 1</b> +	
		▼ Déclinaison des volumes prélevables en objectifs réglementaires Promotion des consommations d'eau des particuliers agricoles Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-réglementés Création de nouvelles ressources	
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Plan d'action de restauration de la qualité morphologique des cours d'eau Mise en place, gestion et préservation des zones humides Simplification de l'organisation territoriale des syndicats de rivière	<b>Scénario 1</b> +	
		▼ Amélioration de la connaissance et restauration des lêtes de cours d'eau en tenant compte de leurs spécificités Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien des cours d'eau et fossés Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique) Restauration des zones humides Lutte contre les espèces envahissantes	
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux Plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques Préservation de la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP	<b>Scénario 1</b> +	<b>Scénario 2</b> +
		▼ Dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau	▼ Caractérisation de l'origine des polluants
			Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques culturales respectueuses de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, produits phytopharmaceutiques) Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels Lutte contre les pollutions accidentelles au droit des canaux



# 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

## > Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure

### Définition d'indicateurs sur chacune des mesures =



Lien avec dispositions du SDAGE LB 2016-2021

Lien avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne  
A noter que le projet de SDAGE 2016-2021 vient d'être approuvé (5 novembre 2015)  
--> en attente de sa mise en ligne

Etendue géographique possible

A savoir si cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire du SAGE, ou bien si elle concerne plus particulièrement un secteur cible

Pré-évaluation environnementale		
Qualité ressource	Quantité ressource	Milieux / Biodiversité

+++
++
+
+/-

Impact positif plus ou moins fort  
Impact positif ou négatif possible

## 6. Méthode d'élaboration des scénarios contrastés

### > Etape 3 : Caractérisation de chaque mesure

Définition d'indicateurs sur chacune des mesures =

Faisabilité	
Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible

- xxx forte (facile à mettre en œuvre / bonne acceptation)
- xx moyenne
- x faible (difficile à mettre en œuvre / peu acceptée)

Portée de la mesure :
Réglementaire
Opérationnelle
ou Etude

A savoir si la mesure peut s'appliquer en l'imposant réglementairement, ou si elle est de l'ordre de la mise en œuvre opérationnelle, voire relève d'une étude

# 7. Les tableaux de scénarios

			NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	scénario 1	scénario 2	scénario 3



QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU	1	3	Poursuivre la détection des nitrates et du phosphore (phosphore à mettre en lien avec l'assainissement), notamment en développant un suivi sur les masses d'eau où il n'existe aucun point de surveillance	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	2	32	Réaliser un inventaire des rejets industriels (volumes ? substances ?) et process de traitement → Objectivation		
	3	38	Améliorer la connaissance sur les rejets associés à la navigation : impacts et solutions possibles (particuliers et professionnels)		
	4	3		Elargir le réseau de suivi des pesticides, et le nombre de molécules détectées	
	5	3			Détecter les résidus médicamenteux, colles, nanoparticules



PESTICIDES (PARTICULIERS ET COLLECTIVITES)	6	ajout interco n°2	Infomer sur les dangers des pesticides (effet cocktail, substances...)	mesures scénario 1 +	
	7	7		Accompagner les particuliers dans la mise en place de la Loi Labbé (charte jardiner au naturel...)	
	8	6-7		Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la loi Labbé	

# 7. Les tableaux de scénarios

			NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	scénario 1	scénario 2	scénario 3

			NIVEAU D'AMBITION CROISSANT			
THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	scénario 1	scénario 2	scénario 3	
PRATIQUES AGRICOLES	9	ajout interco n°2	Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de techniques respectueuses de l'environnement Promouvoir les nouvelles techniques de production agricoles validées dans les réseaux DEPHY (agriculture de conservation, agroforesterie, agriculture écologiquement intensive, TCS...) avec une approche expérimentale	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +	
	10	5				
	11	11		limiter la création de nouveaux drainages (disposition 3B-3 page 68 du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 : possibilité pour le SAGE d'abaisser les seuils)		
	12	ajout interco n°2		Soutenir la production biologique (par exemple en aidant à la structuration de la filière - restauration collective...)		
	13	ajout interco n°2		Accompagner la conversion à l'agriculture biologique		
	14	10				Adapter les cultures aux conditions pédo-climatiques et aux capacités de rétention des sols (aspect quantitatif)
	15	9				Maintenir et favoriser les systèmes compatibles avec la préservation qualitative de la ressource en eau (systèmes herbagers, ...) --> Accompagner les agriculteurs en installation



# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
PRELEVEMENTS	16	ajout interco n°2	Informer sur la qualité des eaux de puits	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	17	12	Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des forages domestiques (hors prélèvements déclarés)		
	18	IIBS sur la base du diag		Identifier les volumes prélevables sur les eaux souterraines et superficielles (SAGE ciblé comme "nécessaire" par le SDAGE LB 2016-2021 vis-à-vis de l'aspect quantitatif)	
	19	IIBS sur la base du diag			Pour les captages prioritaires "Grenelle", poursuivre les programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des aires d'alimentation des captages (AAC)
	20	IIBS sur la base du diag			Emettre des mesures de protection de la ressource en eau potable à l'aire d'alimentation de chaque captage (AAC), au-delà des périmètres de protection
ECONOMIE D'EAU	21	IIBS sur la base du diag	Encourager les économies d'eau (tous usagers)	mesures scénario 1 +	
	22	ajout interco n°2	Inciter et faciliter la réutilisation des eaux de pluies des toitures, notamment dans les écoquartiers, pour les usages intérieurs (toilettes, lave-linge) et extérieurs (jardin, voiture)		
	23	8		Instaurer une tarification sociale de l'eau suivant le volume utilisé : barème progressif (vigilance sur les usages professionnels)	

# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
GESTION DES EAUX PLUVIALES	24	14	Promouvoir l'infiltration à la parcelle	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	25	IIBS sur la base du diag		<p><b>Limiter l'imperméabilisation</b></p> <p>Traiter les eaux pluviales au niveau quantitatif (de type bassin de rétention) et qualitatif (équipement adapté à la pollution potentielle, de type séparateur à hydrocarbures), <u>pour toute nouvelle</u> <u>imperméabilisation</u> (voirie, zone urbaine, carrière, mais aussi zone d'habitation), et ceci quelle que soit la superficie (en-deçà du seuil réglementaire "Loi sur l'Eau" qui est de 1 ha)</p>	
	26	ajout interco n°2			
	27	4			<p>Imposer la gestion des eaux pluviales des zones imperméabilisées existantes (voirie, zone urbaine, carrière) qui ne font l'objet d'aucun traitement (quantitatif ou qualitatif), quelle que soit leur superficie (au-dessus du seuil réglementaire "Loi sur l'Eau" de 1 ha, et en deçà)</p> <p>&gt; Exemple : cours d'eau du Rhonne et de l'Orne Champenoise sur lesquels des travaux réalisés auparavant (antériorité à la "Loi sur l'Eau") n'ont pas associé la gestion des eaux pluviales, et impliquent aujourd'hui des problèmes de surcreusement du lit</p>

# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
INONDATIONS	28	IIBS sur la base du diag	Couvrir l'ensemble des communes concernées par le risque d'inondation par un PPRI	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	29	16 - ajout interco n°2	Améliorer la prévention sur le risque d'inondation en général, notamment en développant une culture du risque		
	30	16 - IIBS sur base diag	Améliorer la gestion de crise (par exemple en établissant un PCS sur l'ensemble des communes concernées par le risque d'inondation)		
	31	IIBS sur la base du diag		Réduire la vulnérabilité aux inondations par le biais des documents d'urbanisme	
	32	ajout interco n°2			Réaliser un inventaire et préserver les zones d'expansion des crues, (comprenant notamment les zones humides et les têtes de bassin versant), par exemple en indemnisant les agriculteurs pour conserver ces zones

NIVEAU D'AMBITION CROISSANT

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3

COURS D'EAU	33	IIBS sur la base du diag	Réaliser un inventaire des cours d'eau (jusqu'aux sources), dans le cadre des documents d'urbanisme	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	34	ajout interco n°2	Préserver les cours d'eau		
	35	IIBS sur la base du diag	Sensibiliser sur la continuité écologique, les ouvrages et le taux d'étagement des cours d'eau		
	36	31 - IIBS sur base diag	Analyser les usages / Etat des lieux (état, impacts) des ouvrages des affluents de la Sarthe, notamment ceux non concernés par un CTMA (en lien avec le groupe de travail du Pays de la vallée de la Sarthe : patrimoine, production d'hydroélectricité, navigation)		
	37	22		Entretien des cours d'eau	
	38	15-23		Etablir des éléments de méthodes de gestion et d'aménagement des ouvrages sur cours d'eau, pour améliorer la continuité écologique (bon état IPR), en veillant à l'analyse des ouvrages au cas par cas	
	39	15		Appliquer une charte de gestion des vannages (pour ouverture concomitante) conformément au code de l'environnement → lutte contre les inondations → continuité sédimentaire ?	
	40				Restaurer (hydromorphologie) les cours d'eau
	41	IIBS sur la base du diag			Assurer le suivi des actions de restauration des cours d'eau, et communiquer sur les résultats (notamment ceux réalisés dans le cadre des CTMA)

# 7. Les tableaux de scénarios

			NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	scénario 1	scénario 2	scénario 3

TETES DE BASSIN-VERSANT (SOURCES)	42	30	Expliquer le rôle des bienfaits d'une tête de bassin versant par des actions de sensibilisation en direction de tous les acteurs : urbanisation, voirie, industrie, agriculture, particuliers, simples riverains		mesures scénario 1 + scénario 2 + ↓
	43	27			Renaturer les cours d'eau au niveau de leur source (têtes de bassin versant), sur des secteurs prioritaires et à titre expérimental, et permettant ainsi de jouer sur tous les aspects : qualité, quantité, et primordial vis-à-vis du risque d'inondation

PLANS D'EAU	44	17 - IIBS sur base diag	Réaliser un inventaire des plans d'eau existants avec leurs caractéristiques (usages, connexion avec cours d'eau)	mesures scénario 1 + ↓	
	45	13-17		Imposer des restrictions pour la création de nouveaux plans d'eau de loisirs (en fonction de la densité)	
	46	13		Pour les plans d'eau alimentés par un cours d'eau (loisirs, pisciculture...), les déconnecter de ce cours d'eau lors des périodes d'étiage (peut-être à sectoriser sur le bassin versant)	

# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
ZONES HUMIDES	47	19	Maintenir les zones humides existantes en bon état	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	48	21 - IIBS sur base diag	Réaliser des inventaires pédologiques des zones humides dans les zones à urbaniser, dans le cadre des documents d'urbanisme		
	49	20	Définir une méthode <u>homogène</u> de recensement des zones humides avec différents partenaires		
	50	IIBS sur la base du diag	Encadrer les implantations de peupleraies par rapport aux milieux aquatiques		
	51	IIBS sur la base du diag	Comuniquer auprès des propriétaires à l'aide d'un guide de gestion des zones humides		
	52	24		Encourager les communes à l'exonération de la taxe foncière sur les zones humides fonctionnelles au sein de parcelles agricoles et forestières	
	53	ajout interco n°2		Acquérir le foncier des zones humides à enjeux (par les collectivités ?) tout en assurant l'entretien pérenne de ces zones	
	54	ajout interco n°2			Créer des partenariats avec les agriculteurs pour le maintien et l'entretien des zones humides à enjeux (bail environnemental ? Prix de location des terres plus faible, adapté en fonction des contraintes d'entretien?..)

# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
BOCAGE	55	25 - IIBS sur la base du diag	Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des haies, dans le cadre des documents d'urbanisme (en précisant notamment les "haies efficaces" pour l'eau et contre l'érosion par rapport à la rupture de pente) à l'échelle du bassin Sarthe aval (Etude exhasutive? Etat des lieux ?)	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	56	18	Entretenir une infrastructure suffisante en haie et ripisylve		
	57	19		Inciter et replanter de nouvelles haies (programme volontaire) aux endroits où elles sont bénéfiques vis-à-vis de l'agriculture et de la ressource en eau (en limite de parcelle remembrée par exemple)	
	58	26			Soutenir le bocage (haies) en lien avec la valorisation du bois (développement d'une filière d'agroforesterie)
ESPECES INVASIVES AQUATIQUES	59	33	Améliorer les liens techniques sur la gestion des espèces invasives aquatiques (expertise technique, circulation d'informations), en impliquant la FREDON		

# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
ETUDE, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	60	1	Améliorer la communication sur la qualité de l'eau potable ; ex. code couleur uniformisé (risque de pression sur les SIAEP) (Groupe de travail avec ARS sur la base du SEQ-Eau pour EP)	mesures scénario 1 + ↓	mesures scénario 1 + scénario 2 +
	61	28		Améliorer la connaissance des secteurs à risques érosifs (qualité eau/milieu aquatique/inondation)	
	62	2-29-35-36		Donner à la structure porteuse le rôle de partage, de diffusion et de vulgarisation des connaissances techniques et scientifiques, ainsi que du suivi des actions du SAGE, via des outils de communications, d'animation adaptées pour les différents publics cibles (maîtres d'ouvrage locaux, syndicats d'eau, élus, professionnels, particuliers...)	
	63	37		Bénéficier du rôle central des élus délégués, notamment ceux participant au SAGE, pour communiquer au sein de chaque commune, sur la base de documents élaborés par le SAGE lui-même	
	64	35			Donner à la structure porteuse un rôle de contrôle de la mise en œuvre des actions et du respect des règles ("réelle portée réglementaire au SAGE")



# 7. Les tableaux de scénarios

THEMES	NUMERO MESURE FINAL	CODE MESURE INTERCO	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
			scénario 1	scénario 2	scénario 3
PILOTAGE DU SAGE	65	IIBS sur la base du diag	Assurer un lien fort entre SAGE et SCOT	mesures scénario 1 + ↓	
	66	34		Impliquer les syndicats d'eau pour viser une eau de qualité à consommer	
	67	IIBS sur la base du diag		Accompagner (par l'IIBS) les maîtres d'ouvrage locaux, dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et pour l'émergence de contrats territoriaux (notamment pour la Voutone, le Rhonne, le Roule-Crotte, le Piron)	

## 8. Les contributions à prendre en compte

### – ADSQPI

- Proposition d'une série de mesures de prévention et de protection contre les risques liés aux inondations à intégrer aux scénarios contrastés

### – Agence de l'eau

- Des réserves quant à la faisabilité technique et financière de certaines mesures
- Des précisions sur le contenu de quelques mesures

### – Etablissement Public Loire

- Des propositions pour compléter le volet inondations

## Prochaine CLE :

**le 15 décembre 2015**

**de 9h30 à 12h30**

**Salle Théophile Plé à Sablé**



sage  
Sarthe Aval

Commission locale de l'eau • Sage Sarthe Aval

27 bd. de Strasbourg • BP 268 • 61008 Alençon CEDEX  
Tel. 02 33 82 22 72 • Fax. 02 33 82 22 73 • [agathe.remond@bassin-sarthe.org](mailto:agathe.remond@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)